

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 NOVEMBRE 2017

Le trente novembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Convocation du 24/11/2017.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Christine LE FOLL, Michel PERRIN, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Catherine GSCHWIND qui avait donné pouvoir à Christine LE FOLL, Aurélie MOYSAN, Michel GONCALVES.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

- PLU
- Finances
- Pluviales
- Assurances statutaires
- CCPC
- Recensement de la population
- Questions diverses

Madame le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un emploi non permanent. Les conseillers municipaux sont d'accord.

Modification du PLU

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Tigeaux et fixe les modalités de la mise à disposition comme suit :

- *Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie du 26 décembre 2017 au 26 janvier 2018 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie,*
- *Mise à disposition du dossier de modification simplifiée, sur le site internet de la commune : www.tigeaux.fr,*
- *Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie,*
- *Possibilité d'écrire au Maire pendant toute la durée de la mise à disposition, par courrier ou par mail.*
- *La présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Il sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la commune, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition du public.*

FINANCES

- ❖ *Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ne donne pas suite à la demande du collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle intitulée « Projet climat scolaire et bien être au collège »,*
- ❖ *Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ne donne pas suite à la demande de financement du projet de Damfest.*
- ❖ *Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le chèque de 150 € correspondant au complément de remboursement d'un sinistre et celui de 235.74 € pour la location, à Monsieur Liévin, des parcelles A52 et A510,*
- ❖ *Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à effectuer l'opération budgétaire suivante :*
 - Article 6188 - 530€
 - Article 65541 +530€

PLUVIALES

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de lancer un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales.

ASSURANCES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au contrat-groupe d'assurance statutaire pour tous les agents affiliés à l'IRCANTEC effectuant au minimum 150 heures par trimestre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer à la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CRECOIS

Joël TOURTE informe le Conseil que la création d'une Défense Extérieure Contre d'Incendie (D.E.C.I.) n'est pas obligatoire. Seule la pesée des hydrants est une obligation. En conséquence, le Conseil municipal sursoit à sa création et conséquemment à son transfert à la CCPC.

RECENSEMENT

Madame TALMON est chargée du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 18 février 2018. *Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe la rémunération forfaitaire de Madame TALMON à 600 €.*

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Le nombre de rationnaires a nécessité la création d'un deuxième service à la cantine.

Actuellement 3 agents assument le service. Il est nécessaire de créer un nouvel emploi qui pourra par la suite si la classe est pérenne être transformé en emploi permanent.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de huit heures hebdomadaires,

QUESTIONS DIVERSES

- **Festivités**

- Le **repas** des personnes âgées de plus de 65 ans aura lieu dans la Salle DERVEAUX, le vendredi 8 décembre à partir de **19h**
- Le **Père Noël** viendra distribuer ses cadeaux samedi **16 décembre** aux enfants sages.
- La traditionnelle **cérémonie des vœux** se déroulera le samedi **6 janvier** 2018 à 15 heures.

- **Travaux**
 - **Voirie**

Des travaux de voirie seront réalisés dans la forêt dans la deuxième quinzaine de décembre.

Alain LEGRAND et Joël TOURTE parlent d'une modification du sens prioritaire rue de la Forêt. Cette question sera approfondie en commission de travail.

- **ENEDIS**

Les compteurs LINKY seront installés à partir de janvier prochain.

Madame GSCHWIND a proposé d'informer le public au cours d'une réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.